

BUREAU DU PARC
Réunion du 3 juillet 2019
au Pavillon des Energies - LE DEZERT

Relevé de décisions

Extrait de délibération

B 2019/26 Finances locales : Divers : Marché de travaux

Affiché le 22 juillet 2019

Le Bureau du Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin s'est réuni le 3 juillet 2019 au pavillon des énergies - 50620 LE DEZERT, sous la présidence de Jean MORIN sur convocation des membres en date du 25 juin 2019.

Étaient présents :

Avec voix délibérative

Stéphan **BARRAULT**, Nicole **GODARD**, Jean-Michel **GREEN**, Laurent **HUET**, Jean-Marc **JOLY**, Françoise **LEROSSIGNOL**, Jocelyne **LEVAVASSEUR**, Florence **MAZIER**, Jean **MORIN**, Jean-Marie **POULAIN**, Gérard **TAPIN**, Patrick **THOMINES**, Alexandra **UHLMANN**

Étaient excusés :

Caroline **AMIEL**, Pierre **AUBRIL**, Gabriel **DAUBE**, Hubert **DEJEAN DE LA BATIE**, Michel **FAUVEL**, Anne **HEBERT**, Maryse **LE GOFF**, Pascal **MARIE**, Nathalie **THIERRY**, Didier **VERGY**

Étaient également présents (Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin) :

Eric **DUJARDIN**, Jean-Baptiste **WETTON**, Guillaume **HEDOUIN**

B 2019/26 Finances locales : Divers : Marché de travaux

Pour mémoire, lors du Bureau du 19 mars 2019, le Bureau avait validé le principe d'engager les travaux.

2 évolutions significatives depuis l'ouverture de la Maison du Parc en 1998 :

- l'extension de la Maison du Parc en 2009
- l'arrivée de l'ensemble de l'équipe technique et administrative en 2016

Aujourd'hui plusieurs facteurs nécessitent d'élargir le cadre de réflexion et optimiser l'existant :

- travaux complémentaires pour une meilleure fonctionnalité des locaux suite aux dysfonctionnements récurrents des locaux administratifs
- capacité d'accueil trop restrictive (arrivée de 4 collaborateurs) réorganisation des bureaux et des espaces pour accueillir une équipe permanente de 40 personnes maximum (permanents, stagiaires, services civiques) à compter de l'été 2019
- besoin d'un espace pédagogique pour accueillir les scolaires dans de meilleures conditions pour répondre aux objectifs de la charte
- travaux de réhabilitation de la dernière partie de l'annexe (prévus en 2017 non réalisés)

De plus, récemment d'importants dégâts ont été constatés au niveau de la toiture terrasse du belvédère qui donne sur le marais. L'une des poutres porteuses est fortement dégradée par des infiltrations d'eau. Le site a été sécurisé par la pose d'étais et de rubalises afin d'interdire l'accès au public. Suite au passage d'un expert, l'assurance prendrait en charge les travaux liés à la structure uniquement.

Eric DUJARDIN, directeur par intérim, propose une programmation de travaux en 2 phases :

Phase 1

jusqu'à octobre 2019 : ajustement de l'organisation des bureaux administratifs et accueil de 4 collaborateurs dans la partie récente du bâtiment

Phase 2

Juillet à début 2020 : choix d'un maître d'œuvre pour définir le programme de travaux nécessaires :

- rénovation des dépendances de l'annexe
- mise à niveau opérationnelle de chaque bureau dans les 2 bâtiments administratifs
- aménager sommairement les 2 espaces sous les pilasses du bâtiment administratif (accueil d'une station de location de vélos avec latitude Manche)
- réaménager l'actuelle salle de réunion en "open space" pour les stagiaires et les services civiques
- reconvertir la 2e salle d'exposition du rez-de-chaussée en salle de réunion interne et externe (accès de plein pied - capacité d'accueil légèrement plus importante)
- réaménager l'espace de liaison entre l'accueil du public et la salle d'exposition
- rénover la salle de projection actuelle

Délibération : Le Bureau autorise le président à lancer la consultation pour le marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux envisagés, à prendre toutes mesures et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Pour extrait certifié conforme,
Transmis en Préfecture le 22 juillet 2019

Le Président du Parc
Jean MORIN

PARC NATUREL REGIONAL DES MARAIS
DU COTENTIN ET DU BRESSIN
3 Village Ponts d'Ouv
Saint-Côme-du-Mont
50500 CARENTAN
Tél. 02 33 71 61 99 - info@

Accusé de réception en préfecture
050-255002552-20190910-DELIB_B2019_26-
DE
Date de télétransmission : 10/09/2019
Date de réception préfecture : 10/09/2019